



Révision contrat location car nouveaux avantages par association

Par **Latinojonny**, le **22/04/2015 à 10:00**

Bonjour à tous,rnrnJe vais tenter de faire aussi "clair" que possible.rnrnJ'ai un contrat de location longue durée de 3 ans(voiture électrique dans mon cas)depuis 1 mois.rnUn club/association de personnes de mon boulot a réussi à négocier ce même type de contrat avec des conditions beaucoup plus intéressantes (loyers, etc.) et je peux devenir adhérent au club sans soucis.rnLa question est de savoir si je peux bénéficier de ces tarifs avantageux ou non ?rnrnMerci rnBonne journée

Par **moisse**, le **22/04/2015 à 10:06**

Bonjour,rnC'est le loueur de véhicule qui acceptera ou non une rétroactivité.rnRien dans la loi ne l'y oblige.

Par **Latinojonny**, le **22/04/2015 à 11:44**

C'est bien ce que je craignais...rnMerci pour votre réponse rapide rnrnBonne journée